

Montpellier, le 14 mars 2012



à Monsieur Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Hérault
DSDEN de l'Hérault

Objet : Dossier « entrée en 6^{ème}. Rentrée 2012

Monsieur Le Directeur Académique,

Lors de la dernière CAPD du 28 février 2012, les élus du personnel SE-Unsa 34 vous ont interrogé par écrit sur les modalités 2012 de mise en œuvre du dossier d'entrée en 6^{ème}. Le questionnement portait particulièrement sur le nouveau calendrier, qui avance les premiers retours vers l'IEN de plus d'un mois et demi, sur la quantité de photocopies dont la charge était transférée aux écoles et sur cette nouvelle surcharge de travail qui frappe à nouveau les directrices et directeurs d'école à l'heure où de très nombreux d'entre eux se sont vu retirer ou réduire toute aide administrative.

Votre réponse a contesté notre analyse sur la surcharge de travail des directeurs et le coût des copies, en justifiant le transfert des copies vers les écoles par l'impossibilité actuelle pour vos services à assurer ces tâches. Vous avez en outre informé les élus sur le passage à AFFELNET l'an prochain.

Concernant le calendrier, Monsieur l'IEN Adjoint a répondu qu'il allait le vérifier et voir ce qu'il pourrait faire pour le modifier. A ce jour, je suis toujours sans réponse sur cette question.

Sur ce dossier, et pour apporter une réponse de nature à faciliter la tâche des directrices et directeurs, et des équipes pédagogiques, vous voudrez bien trouver ci-dessous les questions et propositions du SE-Unsa 34 :

- Pourquoi renvoyer les annexes 3 et 4 le 20 mars aux IEN ? Le SE-Unsa 34 n'en comprend pas l'utilité dans la mesure où cet envoi sera fait aux collègues en mai. Le SE-Unsa 34 demande au mieux leur retour pour le 14 mai aux IEN, ou tout au moins le report de cet envoi, au 4 mai 2012.
- Le SE-Unsa 34 renouvelle sa demande que les tirages des documents soient effectués par vos services et envoyés aux écoles : fiche dossier d'admission, fiche liaison avec familles, Annexes 2, 2bis et 2 ter.
- Le SE-Unsa 34 demande un allongement du délai dans les cas de refus des propositions du conseil de cycle : du 4 mai au 20 mai 2012
- Comment seront gérés les dossiers de dérogation pour les familles qui omettront de le renvoyer à la DEETAC ? Cette nouveauté va encore entraîner des questions de la part des parents, et les collègues auront à le gérer.
- Le SE-Unsa 34 demande à ce que l'envoi des dossiers aux établissements privés soit l'affaire des familles, contre signature d'une attestation de transmission de dossier.

Dans l'espoir d'une réponse rapide à ces questions et propositions, et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur Académique, à l'assurance de mon profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Le Secrétaire Départemental SE-Unsa 34
Jean-luc Vaïsse